

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3072

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) sur la période 2012-2014**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3072**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) sur la période 2012-2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

De 1999 à 2002, l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon, à travers l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, ont entretenu un partenariat avec la municipalité d'Addis Abeba, afin de l'appuyer dans la révision de son schéma directeur. Depuis 2002, la mise en application du nouveau schéma directeur a été soutenue par le ministère français des affaires étrangères et européennes (MAEE), puis par l'Agence française de développement (AFD), par le biais du projet de coopération franco-éthiopien pour le développement urbain. Dans le cadre de ce projet, l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise a assisté la municipalité d'Addis Abeba dans les domaines suivants :

- transports publics,
- opérations d'aménagement,
- politique du logement,
- marchés secondaires,
- gestion des déchets solides,
- planification régionale.

Ce travail a créé l'occasion d'engager des échanges techniques entre les deux agglomérations, et a permis d'établir peu à peu des liens efficaces de confiance entre les différents partenaires.

Dans l'objectif de renforcer et de continuer ce partenariat, la municipalité d'Addis Abeba et la Communauté urbaine de Lyon ont signé un protocole d'accord le 26 mai 2009, créant le cadre à des relations de jumelage et à une coopération décentralisée.

Afin de développer un programme d'actions techniques concrètes et suivies, une convention de coopération décentralisée donnant un cadre technique et juridique a été approuvée par délibération n° 2009-0990 du Conseil du 28 septembre 2009 et signée le 8 avril 2010 pour une durée de 3 ans jusqu'en avril 2013.

Cette convention s'articule autour de trois axes majeurs, dans lesquels sont impliqués les services techniques de la Communauté urbaine et de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, à savoir :

- les transports publics,
- la gestion des déchets,
- la planification urbaine et la planification régionale.

Comme la plupart des coopérations, elle est mise en oeuvre sous forme de missions d'expertise à Addis Abeba et de formations à Lyon.

L'AFD qui cofinance des projets d'infrastructure liés à la gestion des déchets et poursuit son aide dans la planification urbaine, mobilise un financement complémentaire auprès de la municipalité d'Addis Abeba pendant 2 ans. Cette aide doit permettre d'engager une nouvelle révision du schéma directeur d'Addis Abeba, 10 ans après, et de poursuivre la réflexion sur les transports publics. Ce financement s'inscrit également dans la volonté de complémentarité et de coordination des actions de l'AFD et de la Communauté urbaine de Lyon, dans leurs actions internationales de partenariats et d'aide au développement.

Dans ce cas précis, le financement versé à la municipalité d'Addis Abeba permettra de compléter les actions de coopérations initialement prévues par la Communauté urbaine, par un volume d'actions supplémentaires que la municipalité d'Addis Abeba commandera directement auprès de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Pour prendre en compte ce financement complémentaire, il est proposé en application de son article 7, d'abroger la convention de coopération existante 2010-2012 et de proposer un nouveau programme de travail pour les 2 années à venir à compter de la date de signature de la nouvelle convention.

Nouveau programme d'actions

Les domaines d'intervention restent inchangés, à savoir :

- les transports publics,
- la gestion des déchets,
- la planification urbaine et la planification régionale.

Seul le volume des interventions est modifié et prorogé d'une année afin de tenir compte du financement complémentaire de l'AFD auprès de la municipalité d'Addis Abeba. De ce fait, l'implication financière de la municipalité d'Addis Abeba est augmenté du montant de ce financement complémentaire.

Afin de prendre en compte les évolutions constatées de coûts depuis 2010, les implications financières des deux parties ont été légèrement réajustées.

Pour les deux ans à venir, le programme de travail prévoit 12 missions d'expertise de la Communauté urbaine de Lyon et de ses partenaires institutionnels et 12 accueils de stagiaires, à la charge de la Communauté urbaine de Lyon, ce qui ne change pas au regard de la convention actuelle. La municipalité d'Addis Abeba prendra directement en charge 6 missions d'expertise supplémentaires auprès de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Le budget prévisionnel du programme de coopération proposé pour les deux années, est le suivant :

	Valorisation (en €)	Numéraire (en €)	Total (en €)
Communauté urbaine de Lyon	114 300	46 500	160 800
Municipalité d'Addis Abeba	6 600	11 400	18 000
Municipalité d'Addis Abeba sur fonds AFD		58 500	58 500
Total (en €)	120 900	116 400	237 300

La contribution totale de la Communauté urbaine de Lyon s'élève à 160 800 € pour les 2 années, ce qui ne fait pas évoluer le montant de dépense nette au regard de la convention existante et se répartit comme suit :

- 114 300 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges),
- 46 500 € en coûts directs.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de coopération décentralisée entre la municipalité d'Addis Abeba et la Communauté urbaine de Lyon 2012-2014, représentant un montant total de dépenses prévisionnelles de 160 800 €, dont 114 300 € de prestations en nature et 46 500 € de prestations directes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses de prestations directes qui en résulteront seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal, soit 46 500 € - exercices 2012, 2013 et 2014 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P02O1906.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.